

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

ID : 039-243900420-20250924-123_2025-DE

Berser
Levraut

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation

12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, mercredi 24 septembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Souvans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Décision modificative n°1 budget 04001 - Exercice 2025
N°123/2025**

Présents

Nombre de membres

40

Présents

32

Représentés

4

Excusés

6

Votants

36

Mesdames Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Paillot (procuration à Mme Alixant), Falcinella-Gillard (procuration à Mme Hählen), MM. Ramaux (procuration à M. Rougeaux), Coutrot, Besia (procuration à M. Bigueur).

Absents MM. Poctier, Schouwey.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget primitif en date du 3 avril 2025,

Considérant les évolutions des besoins au cours de l'exercice budgétaire 2025,

Le Président propose au Conseil communautaire les modifications budgétaires suivantes :

Cette décision modificative porte uniquement sur le budget ZAE.

BUDGET ZAE					
Section	Ecritures	CHAPITRE	Compte	DEPENSES	RECETTES
Proposé	Proposé				
Fonctionnement	1	011	6045	- 2 000,00 €	
Fonctionnement	1	66	66111	2 000,00 €	
Total				- €	- €

Le chapitre 66 n'avait pas été crédité lors de la préparation du budget 2025. L'inscription de 2 000€ permettra de mandater les échéances à venir. L'équilibre est effectué par la baisse de 2 000€ des crédits inscrits au 6045 « Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager) ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les inscriptions et l'équilibre de la présente décision modificative du budget ZAE.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Eric Brugnot
Secrétaire de séance

